

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Le nom latin de Montréal. — IV M. l'abbé Jean-Baptiste Chartier. — V Société d'une messe. — VI Courtes réponses à diverses consultations. — VII Sœurs de Miséricorde : vêtue et profession religieuse.

AU PRONE

Le dimanche 13 mai

On annonce :

Les Rogations ;

L'Ascension ;

La neuvaine de la Pentecôte, vendredi, le 18 mai ¹

Dans le diocèse de Joliette, la collecte de l'Ascension pour la Propagation de la foi (là où il n'y a pas de dizaines).

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche 13 mai

Messe du Ve dim., **semi-double**; 2e or. **Concede**, 3e **Ecclesiae** ; préf. pascale. — Aux vêpres du dim.; mém. de saint Boniface et Suffr.

Les lundi, mardi et mercredi, 14, 15 et 16 mai

Ant. **Exsurge**, chant des litanies des saints (chaque invocation répétée), et procession suivie des versets, répons et oraisons. Messe fériale (à la suite du 5e dimanche), sans **Gloria ni Credo** ; préf. pascale.

¹ En faisant cette neuvaine de la Pentecôte *publiquement*, chaque fidèle peut gagner : 1o 7 ans et 7 quarantaines d'indulgences à chaque exercice (300 jours à la faisant *privément*) ; 2o une indulgence plénière, en se confessant, communiant et priant aux intentions du pape, dans le cours de la neuvaine (publique ou privée), ou l'un des huit jours suivants (cette année, du 18 mai au 26 juin). Contrairement aux autres neuvaines, il faut à celle-ci *prier pour le pape chaque jour de la neuvaine* pour gagner l'indulgence partielle, aussi bien que pour gagner la plénière.

Il est préférable de lire ces litanies pendant la procession et cette messe que de lire d'autres prières de son choix.

Le jeudi 17 mai

Fête de l'ASCENSION, double de 1^e cl. avec oct. (privil. contre tout autre office) ; on éteint le cierge pascal, après le chant de l'évangile (et on l'enlève avec son chandelier après la messe) ; **Credo**; préf. de l'Ascension. — Aux II^{es} vêpres, mém. de saint Venant.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 20 mai

On anticipe à ce dimanche, la solennité extérieure des titulaires qui tombent dans la semaine.

La solennité extérieure des titulaires dont l'office tombe du 27 mai au 17 juin, n'aura lieu que le 17 juin (avec renvoi de celle du Sacré-Coeur au 8 juillet).

Diocèse de Montréal. — Du 15 mai, saint Jean-Baptiste de la Salle; du 17, saint Pascal Baylon; du 20, saint Bernardin de Sienne; du 22, sainte Julie; du 24, Notre-Dame Auxiliatrice (Saint-Jean).

Diocèse d'Ottawa. — Du 19 mai, saint Célestin (Pakenham); du 24, Notre-Dame de Bon-Secours (Montebello).

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 19 mai, sainte Pudentienne (Roxton Pond); du 20, saint Bernardin de Sienne (Waterloo); du 24, Notre-Dame (de Richelieu).

Diocèse de Sherbrooke. — Du 18 mai, saint Venant (Hereford); du 24, Notre-Dame de Bon-Secours (North Stukely).

Diocèse de Valleyfield. — Du 25 mai, saint Urbain.

Diocèse de Joliette. — Du 22 mai, saint Emile.

Diocèse d'Haileybury. — Du 24 mai, Notre-Dame de Bon-Secours (Rivière-Blanche).
J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi, 15 mai. — Séminaire de Philosophie.

Jeudi, 17 " — Grand Séminaire.

Samedi, 19 " — Très-Saint Rédempteur.

LE NOM



A langue latine
Non seulement
seule permi

taux, dans la liturgie
mais c'est dans cette
officielles qui émaner
ques, bulles, décrets, re
des congrégations. I
texte officiel du code
avec impatience la pu
Bien des choses nou
latin a cessé d'être une
gulièrement accrue de
Latium croyaient avoi
L'Eglise, qui, à l'occas
est ainsi forcée d'éma
noms qui n'étonneraie
choses qu'ils désignent
à flexions, d'ailleurs
étrangers qu'elle emplo
désinence latine, en d'a
on ne saurait, par exem
réel. Le pontife de Ro
pontife romain, pontife
érige un nouveau diocè
tôt on latinise le nom
Lorsque la ville épisco
cien empire romain, la c
ordinairement que la co
Me de *Gratianopolis*, o
substitué à un ancien n
de l'ancien *Eboracum*.

LE NOM LATIN DE MONTREAL.



La langue latine est la langue officielle de l'Eglise. Non seulement c'est la langue employée, même la seule permise, si l'on excepte quelques rites orientaux, dans la liturgie et dans l'administration des sacrements, mais c'est dans cette langue que sont écrites toutes les pièces officielles qui émanent de l'administration centrale: encycliques, bulles, décrets, rescrits, sentences des tribunaux, décisions des congrégations. Les conciles sont rédigés en latin. Le texte officiel du code ecclésiastique, dont tout le monde attend avec impatience la publication prochaine, sera le texte latin.

Bien des choses nouvelles ont été découvertes depuis que le latin a cessé d'être une langue parlée. La géographie s'est singulièrement accrue depuis que les orgueilleux conquérants du Latium croyaient avoir réuni tout l'univers sous leur empire. L'Eglise, qui, à l'occasion, traite de tout avec le monde entier, est ainsi forcée d'émailler sa langue officielle de mots et de noms qui n'étonneraient pas moins les anciens Latins que les choses qu'ils désignent. La langue latine, étant une langue à flexions, d'ailleurs assez pauvre en prépositions, les mots étrangers qu'elle emploie doivent nécessairement recevoir une désinence latine, en d'autres termes être latinisés. Autrement, on ne saurait, par exemple, exprimer: l'archevêque de Montréal. Le *pontife de Rome* ne se dit correctement en latin que *pontife romain, pontifex romanus*. C'est pourquoi, quand on érige un nouveau diocèse, on lui donne un nom latin, ou plutôt on latinise le nom sous lequel il est officiellement connu.

Lorsque la ville épiscopale se trouve dans les limites de l'ancien empire romain, la chose est facile. Le nom moderne n'est ordinairement que la corruption du nom latin, comme Grenoble de *Gratianopolis*, ou tout au moins le nom actuel a été substitué à un ancien nom latin, comme York a pris la place de l'ancien *Eboracum*. Il est clair qu'on peut et qu'on doit,

at la procession et cette
hoix.

avec oct. (privil. contre
scal, après le chant de
elien après la messe);
vêpres, mém. de saint

ROISSIALES

é extérieure des titulai-

dont l'office tombe du
in (avec renvoi de celle

saint Jean-Baptiste de la
int Bernardin de Siemie;
uxiliatrice (Saint-Jean).
Célestin (Pakenham); du
ello).

mai, sainte Puder.tienne
e Siemie (Waterloo); du

saint Venant (Hereford);
th Stukely).

saint Urbain.

t Emile.

tre-Dame de Bon-Secours
J. S.

E-HEURES

philosoph

e.

mpteur.

au moins dans le premier cas, se servir de l'ancien nom latin, bien qu'on ne puisse pas toujours le déchiffrer sans recourir à un dictionnaire.

Mais l'Eglise a depuis longtemps, en fait depuis les tout premiers siècles, dépassé les limites de l'empire romain et de tous les empires. Elle compte des diocèses et des millions de fidèles dans des régions que les légions romaines n'avaient pu subjuguier, ou dont on ne soupçonnait même pas alors l'existence. On chercherait vainement dans la géographie antique l'équivalent des noms de ces pays nouveaux. Il faut les latiniser. Cela ne se fait pas toujours sans difficulté, et l'ingéniosité des latinistes chargés de ce soin est quelquefois mise à l'épreuve. Quand le mot s'y prête, on se borne à y ajouter une terminaison latine: le diocèse de *Québec*, de *Joliette*, de *Boston*, de *Baltimore*, devient alors *Quebecensis*, *Joliettensis*, *Bostonensis*, *Baltimorensis diocesis*. C'est la manière la plus simple et la plus raisonnable, puisqu'en même temps elle satisfait aux exigences de la langue latine et respecte la physiologie particulière des noms propres.

Lorsque le nom propre a une signification, on est souvent tenté de le traduire. C'était un procédé cher aux auteurs du moyen-âge et le goût s'en est longtemps conservé: *Richard de Middleton* devenait *Ricardus de Mediavilla*, *Cornelius van der Steen*, *Cornelius a Lapide*. Encore aujourd'hui, par une métamorphose semblable, *Boivin* devient *Dri wine* au delà du 45°, et monsieur *Charbonneau* devrait sans doute, pour la même raison, s'appeler *Mr. Cargoodwater!* Saint Jérôme en traduisant de l'hébreu l'Ecriture n'a-t-il pas lui-même cédé à la tentation de remplacer *Bersabee* par *Puteus juramenti*, et *Eben-Ezer* par *Lapis adjutoris*? A ce compte, il faudrait appeler *Bethléem* *Domus Panis*, maison de pain. Seulement ces fantaisies deviennent de véritables énigmes pour ceux qui ne sont pas initiés. Qui pourrait reconnaître les diocèses de Val-

leyfield et de *Sprinfildensis*, *Springfieldensis*, l'orthographe et à l'prononciation.

Il y a des noms de lieu ou de traduction d'habiller à la romaine. *Rapids*, tout le monde connaît. La langue latine. On raconte que les détails trop petits qu'on trouve comme un classique. *OPMAN* rend assez bien *Grandormensis*, qui est d'une certaine élégance. On l'a dit *Falls*), pour aboutir à *Sault Saint-Louisensis* (*Sault Saint-Louis*) *giant*.

Montréal a aussi une ville de *Maisonneuve* d'une ancienne colonie. un nom latin de traduction. adaptation latine d'une chose comme *Montréal* n'offrait aucune difficulté. on a voulu faire redécouvrir de *Montréal* un nom ecclésiastique qui signifie *Villemarie*.

1 Le diocèse de *Grandmarché* d'abord *Fluminis Regis*.

leyfield et de *Springfield*, dans *Campivallis* et *Campifontis*? Je crois que les anciens auraient dit tout bonnement *Valleyfieldensis*, *Springfieldensis*, quitte au surplus à en modifier l'orthographe et à les écrire tels que leurs oreilles latines en saisissaient la prononciation.

Il y a des noms qui sont rebelles à toute espèce d'adaptation ou de traduction. Par exemple, lorsqu'il s'agit, en 1880, d'habiller à la romaine le nom du nouveau diocèse de *Grand Rapids*, tout le monde, c'est le cas de le dire, y perdit son latin.¹ La langue latine n'a pas de terme équivalent pour *Rapids*. On raconte que Léon XIII, qui ne trouvait jamais les détails trop petits quand il s'agissait de la langue qu'il maniait comme un classique, se souvint à propos que le verbe grec *OPMAN* rend assez bien cette idée, et *Grand Rapids* devint *Grandormensis*, qui, pour être énigmatique ne manque pas d'une certaine élégance. Cette hybride combinaison a fait fortune. On l'a d'abord imitée dans *Greatormensis* (*Great Falls*), pour aboutir ensuite à l'affreux *Sanctae Mariae Ormensis* (*Sault Sainte-Marie*), qui n'est ni intelligible ni élégant.

Montréal a aussi son nom latin officiel. Comme la bonne ville de Maisonneuve n'a pas été construite sur l'emplacement d'une ancienne colonie militaire de Rome, il a fallu lui forger un nom latin de toutes pièces. Et ce nom, ce n'est ni une adaptation latine de *Montréal*, ce qui aurait donné quelque chose comme *Montrealis*, *Montrealensis*, ni une traduction, qui n'offrait aucune difficulté, *Montis regii*, *Montis regalis*, mais on a voulu faire revivre le premier nom que la piété des fondateurs de *Montréal* avait donné à cette ville: *Villemarie*. Le nom ecclésiastique de Montréal est *Marianopolis*, qui est censé signifier *Villemarie*.

¹ Le diocèse de *Grand Rapids* a été fondé en 1882. On l'appela d'abord *Fluminis Rapidis*.

L'usage de donner aux villes le nom des grands hommes et des princes est aussi ancien que la reconnaissance ou la flatterie. A l'époque de Rome impériale, lorsqu'on donnait à une ville le nom de l'empereur on y joignait ordinairement le mot grec *polis*, comme en français *ville* ou *bourg*, *Louiseville*, *Louisbourg*. L'exemple le plus connu est sans doute celui de la ville dont les destinées se débattent à l'heure actuelle dans le cabinet des diplomates et sur les champs de bataille, *Constantinople*, *Constantino(s)-polis*, la ville si admirablement choisie par le grand Constantin pour être la capitale de l'empire réuni dans sa main puissante et à laquelle il a donné son nom.

Marianopolis a été formé de cette manière. Seulement, on peut se demander, si la syllabe *no* n'est pas de trop et si on n'a pas été déçu par la fausse analogie de *Constanti-nopolis*. Ou bien, le nom de Marie a-t-il été traité comme un adjectif, *Mariana* ? Dans l'un et l'autre cas, la formation serait fautive. On ne trouve absolument rien d'analogue dans les anciens noms de villes semblables. Voici à titre d'exemple quelques-uns de ces noms :

Marcianopolis	Marcopolis
Constantinopolis	Maximopolis
Helenopolis	Juliopolis
Gratianopolis	Sebastopolis
Maximianopolis	Anastasiopolis
Hadrianopolis	Claudiopolis
Justinianopolis	Philippopolis
Irenopolis	Hierapolis

c'est-à-dire, ville de Marcien, de Constantin, d'Hélène, de Claude, de Philippe, etc. Il est inutile d'allonger indéfiniment la liste. On verrait que toujours le mot *polis* est ajouté purement et simplement à la forme grecque du nom moins l's. Tout au plus, la dernière voyelle est-elle remplacée par la voyelle plus sonore *o*, comme dans *Irenopolis*. De sorte qu'en se laissant guider par l'analogie, on devrait conclure que *Mariano-*

polis n
ville de

On p
plus ex
grec M
alors, s
polis, q
a si p
flexion
peut de
riapolis
sible.

L'his
provinc
voulu h
n'a été
n'était
n'est er
de Mar
d'Azov,
ou Mar
lorsque

Conn
Mela, au
donné l
peine re
suppose
maticale
fera jan
Villemar
de la pié

polis ne signifie pas *Villemarie*, mais *ville de Marianos*, ou *ville de Marien*, comme *Gratiano-polis* signifie *ville de Gratien*.

On pourra faire observer que *Marie* est un nom juif, il serait plus exact de dire, un nom égyptien, *MiR-IaM*, transcrit en grec *MARIAM*, et qu'on doit tenir compte de l'*m* final. Mais alors, s'il en était ainsi, c'est *Mariamo-polis*, et non *Marianopolis*, qu'il faudrait traduire. Au reste, cette consonne finale a si peu de consistance en grec qu'elle disparaît dans le flexion et qu'elle n'a pas passé dans les autres langues. On peut donc la négliger entièrement, et on obtiendra alors *Mariapolis*, qui signifiera *Villemarie*, sans aucune ambigüité possible.

L'histoire a gardé le souvenir d'une *Marianopolis*, ville de la province d'Euphrate. Est-ce ici *Marie* ou *Marianus*, qu'on a voulu honorer? Je l'ignore. Le nom de *Marianus* (*Marianos*) n'a été porté par aucun homme célèbre de l'antiquité, mais il n'était pas inconnu et il devait même être assez répandu. Ce n'est en réalité qu'un dérivé ordinaire du nom très commun de *Marius*. Il existe aussi actuellement, sur les bords du lac d'Azov, en Russie, une *Ville-Marie*, qu'on appelle *Mariempol* ou *Marioupol*, et qui eut son heure de douloureuse célébrité, lorsque la flotte anglo-française la bombardait en 1855.

Comment César, ou Tite-Live, ou le géographe Pomponius Mela, auraient-ils nommé notre ville? Je crois qu'ils auraient donné leur préférence à *Montrealis*. Mais ils auraient sans peine reconnu *Villemarie* dans *Mariapolis*, et même aussi, je suppose, dans *Marianopolis*. Quelle qu'en soit la forme grammaticale, le nom latin de Montréal, dont la signification ne fera jamais de doute pour personne, et qui perpétue le nom de *Villemarie*, restera, à travers les siècles, comme un monument de la piété de nos pères et de leur dévotion à la Sainte Vierge.

HENRI JEANNOTTE, p. s. s.

M. L'ABBE JEAN-BAPTISTE CHARTIER

LE 22 avril dernier, mourait, plein d'années et de mérites, au séminaire de Saint-Hyacinthe, où il vivait dans la retraite depuis vingt ans, l'un des doyens du clergé canadien, l'ancien colonisateur des Cantons de l'Est et l'ancien procureur du séminaire, M. l'abbé Chartier, que tout le monde nommait par ses prénoms le Père Jean-Baptiste. A l'occasion de la célébration de ses noces de diamant, célébrées l'automne dernier, nous avons, il n'y a pas encore longtemps (23 octobre 1916), rendu hommage, ici même, à la carrière et aux travaux du vénérable et vénéré Père Chartier. On nous permettra d'y revenir un peu, au moment où il descend dans la tombe.

Il allait bientôt finir sa quatre-vingt-cinquième année, étant né le 14 mai 1832, et l'on peut dire qu'il attendait très aimablement la mort, sans cesser de sourire à la vie avec bonhomie et indulgence, depuis de longues années. Mais, comme on l'a écrit finement dans *Le Courrier de S.-Hyacinthe* (28 avril), " la mort, fort occupée ailleurs, ne se pressait pas ". Elle aurait dû retarder encore. Ce beau vieillard était si édifiant! Dieu en a décidé autrement. Ce matin-là, 22 avril, un dimanche, comme il venait d'entendre la sainte messe dans sa chambre et de communier de la main du célébrant, son frère, M. l'abbé Victor, il s'endormit, pendant son action de grâces, dans le grand sommeil.

Je ne pense pas, qu'on me pardonne de le dire tout simplement, je ne pense pas qu'on ait beaucoup pleuré autour de sa couche funèbre. On l'aimait certes, le Père Jean-Baptiste! On le vénérât surtout. Mais l'on éprouvait si naturellement l'impression qu'il s'en était allé, tout droit au ciel, rejoindre les Raymond et les Ouellette, ou les Taché et les Allard de l'Ouest.

Ses fr
de Saint
professe
appel au
Vincent
tions sa
Père Je
prêtres
ce fut é
celles, et
voirs au

" Ord
Magloire
diamant
Hyacint
suivante
la direct
l'opport
il est eu
ton, Co
Island F
continue
Puis il p
(1878-18
cinthe, il
maison,
quelques
ans (188
" Pro
die des
Pères de
la colon

Ses funérailles ont été présidées par Mgr Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe. Le supérieur du séminaire et d'autres professeurs assistaient Sa Grandeur. Si l'on eut voulu faire appel aux neveux prêtres du regretté défunt, les Chartier, les Vincent et les Ledoux, ils auraient pu remplir toutes les fonctions sacrées, car l'on sait qu'ils sont en nombre. Mais le Père Jean-Baptiste appartenait tout autant à la famille des prêtres du séminaire qu'à sa propre famille selon le sang, et ce fut édifiant de voir l'actuel supérieur, M. le chanoine Dezelles, et ses confrères rendre officiellement les derniers devoirs au doyen qui partait pour le grand voyage.

* * *

“ Ordonné prêtre en 1856 (le 12 octobre), par feu Mgr Magloire Blanchet — avions-nous écrit lors de ses noces de diamant — l'abbé Chartier fut d'abord professeur à Saint-Hyacinthe, puis directeur des élèves (1856-1860). L'année suivante (1860-1861, on le trouve à Sherbrooke, étudiant, sous la direction du célèbre curé Dufresne, plus tard grand-vicaire, l'opportunité d'y ouvrir un collège classique. De 1863 à 1868, il est curé de Compton, d'où il fonde les “ missions ” de Clifton, Coaticook, Aukland, Hereford, Barford, Stanhope et Island Pond. De 1868 à 1877 il est curé de Coaticook, où il continue de fonder et de faire progresser des “ missions ”. Puis il passe à Stanbridge (1877-1878) et à Sainte-Madeleine (1878-1880). Devenu procureur du séminaire de Saint-Hyacinthe, il s'en va au Manitoba pour surveiller les intérêts de sa maison, revient à Saint-Hyacinthe, et est encore professeur quelques années. Cela comprend une période de près de vingt ans (1880-1897). Enfin, il prend sa retraite au séminaire.

“ Professeur, il se distingue par sa connaissance approfondie des classiques — surtout des grecs — et encore plus des Pères de l'Eglise. Curé à Compton ou à Coaticook, il fait de la colonisation — son territoire d'alors couvre aujourd'hui

quatorze paroisses! —, écrit même une plaquette sur le sujet en collaboration avec feu J.-A. Chicoyne ¹, établit des industries importantes, s'occupe d'industrie laitière... En même temps, il se fait remarquer comme prédicateur et controversiste, convertit beaucoup de protestants en prêchant le *credo* d'après Raineri. Ce qu'il a fait plus tard au Manitoba, il faudrait le demander au chanoine Beaudry, de Saint-Antoine, son collègue d'alors à Lasalle, ou à son successeur, l'abbé Gendron. N'insistons pas. Ce que nous venons de dire suffit au reste pour démontrer que sa carrière sacerdotale a été, près de cinquante ans, des plus utiles à son pays et à sa religion. Elle reste, au soir de sa vie, édifiante et consolante à bien des titres pour tous ceux qui l'entourent.

“ Et ils sont nombreux, ceux qui l'entourent et qui l'aiment, le Père Jean-Baptiste! Ne parlons pas, si vous voulez, des fils et des amis de Saint-Hyacinthe, toute une légion, dont il est le doyen, et qui le vénèrent tous comme le survivant d'un âge de gloire. Bornons-nous à sa famille naturelle, les Chartier, les Vincent, les Ledoux, etc. Combien sont-ils qui pourraient témoigner de leur respect et de leur affection pour le jubilaire d'hier? Je n'en sais rien. Tenez, voici un petit problème qui vous en donnera une idée. Le père du vénéré M. Chartier compta à son foyer dix-sept enfants, dont quatre sont morts en bas âge. Trois des treize qui ont vécu se sont faits prêtres: le jubilaire lui-même, l'abbé Victor, ancien curé de La Patrie, de Sainte-Madeleine et de Saint-Hugues, retiré comme lui au séminaire, et le Père Rémi, des jésuites, ancien curé (1er) du Sault-Sainte-Marie et ancien recteur du collège de Saint-Boniface, mort en 1906. Les dix autres frères et soeurs ont convolé en justes noces. L'ainé, Joseph, a été le père, à son tour, de dix-sept enfants. L'un de ces dix-sept est actuellement père de seize enfants... Et beaucoup des autres

¹ “ La colonisation des Cantons de l'Est. ”

ont fait ces le parmant a ses nev “ J” tier a ou arr couven tier, se Edmor part en ce à St juin p Philibe Sherbr res du il faut

A e 1916, une de faite, alors q Elles r notice les ent tre, m ne rec prome prêtre tuel. ’

ont fait de même. Je renonce à chercher la moyenne de toutes ces multiplications, que mes amis des Cantons de l'Est me le pardonnent! En fait, le héros des récentes noces de diamant a renoncé depuis longtemps, m'assure-t-on, à dénombrer ses neveux et arrière-neveux; ils sont trop.

“ J'ai nommé ses frères prêtres. De même, M. l'abbé Chartier a plusieurs de ses neveux et arrière-neveux, de ses nièces ou arrière-nièces, dans le sanctuaire ou, à son ombre, dans les couvents. Nommons, parmi ses neveux, M. l'abbé Emile Chartier, secrétaire de l'Université Laval à Montréal, M. l'abbé Edmond Chartier, actuellement aumônier militaire quelque part en France, M. l'abbé Emile Vincent, professeur d'éloquence à Sherbrooke, M. l'abbé Félix Chartier, qui sera ordonné en juin prochain, et, parmi ses arrière-neveux, MM. les abbés Philibert Ledoux et Victor Vincent, tous deux professeurs à Sherbrooke. Les révérends frères Antonio et Lucius, des frères du Sacré-Coeur, sont aussi ses neveux. Arrêtons-là, car il faut savoir se borner ”...

* * *

A ces notes, que nous avons déjà ici publiées en octobre 1916, nous voudrions, pour être moins incomplet, en ajouter une dernière que nous trouvons dans la “ nécrologie ”, si bien faite, qu'a donnée le *Courrier de S.-Hyacinthe*. M. Chartier, alors qu'il était à Coaticook, avait fait de grosses entreprises. Elles ne furent pas, en définitive, un succès. L'auteur de la notice à laquelle nous faisons allusion écrit: “ Mais, comme les entreprises matérielles portent rarement bonheur au prêtre, même animé des meilleures intentions, M. l'abbé Chartier ne recueillit de la sienne que des désagréments — sans compromettre toutefois sa réputation d'honnête homme et de bon prêtre resté très attentif aux besoins de son ministère spirituel. ”

* * *

Le Père Jean-Baptiste laisse en somme un beau nom et un pieux souvenir. Qu'il ait eu l'âme généreuse et la main large, ce n'est pas un si grand mal. Ce qui est certain, c'est qu'il a voulu et fait beaucoup de bien. Et puis, détail qu'on ne soulignera jamais trop, il a su voir venir la mort et s'y préparer avec la plus parfaite sérénité, comme en souriant. Or, cela, c'est la grâce des grâces. Dieu nous l'accorde! — E.-J. A.

COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

GENUFLEXION A "ET INCARNATUS EST"

D'où vient que dans certaines églises on s'agenouille, au chant du verset *Et incarnatus est*, tandis que dans d'autres, la plupart, je crois, on reste assis? Quelle pratique est la meilleure?

Deux rubriques de nos livres liturgiques règlent cette matière.

L'une est du *Ceremoniale episcoporum* (livre II, chap. VIII, n. 53). Après avoir dit au n. 52 qu'à la *récitation* de ce verset, tous s'agenouillent, le cérémonial donne la direction suivante pour le *chant* du même verset. Les chanoines assis et l'évêque, gardant la mitre, s'inclinent vers l'autel; les autres s'agenouillent jusqu'à la fin du susdit verset. Ce texte a été interprété diversement. Les uns ont pensé qu'il opposait les chanoines à ceux qui ne le sont pas (*canonici... alii*) et ont affirmé que les chanoines seuls avec l'officiant devaient demeurer assis et que les autres devaient s'agenouiller. Les autres ont pensé que l'opposition était entre ceux qui sont vêtus d'ornements sacerdotaux et ceux qui sont en surplis et ont fait agenouiller ces derniers. Aucune de ces interprétations n'est la bonne. Le sens est celui-ci: ceux qui sont assis restent assis et se contentent de s'incliner; ceux qui sont debout s'agenouillent. Il y a

opposi
compr
qu'on
ses du
s'inclin
gener.,
le célel
les fidi
des rite
Toujou
Plusi
cérém
tinucci
récente
sel et à
L'usa
mière in
a été a
on le co
nes édit
C'est M
se basar
celle du
diocèse
tous ceu
sont ass
propre
prenant
et de Jo

¹ Mand
pression
pour le d
reques pa

opposition entre les mots *sedentes* et *alii*. Il suffisait pour le comprendre de comparer la rubrique si claire du missel qui dit qu'on s'agenouille le jour de l'Annonciation et aux trois messes du jour de Noël et que les autres jours, ceux qui sont assis s'inclinent et ceux qui sont debout s'agenouillent (Rubr. gener., titre XVII, n. 3). Ces rubriques ne mentionnent que le célébrant, mais la règle est la même pour tout le chœur et les fidèles. Il n'est pas alors étonnant que la Congrégation des rites, ait été appelée si souvent à se prononcer sur ce point. Toujours elle a répondu selon la règle du missel.

Plusieurs cérémoniaux ont mal interprété cette rubrique du cérémonial des évêques, comme Le Vavasseur en France, Martinucci à Rome, Wapelhorst aux Etats-Unis. Mais les éditions récentes sont corrigées et conformes et à la rubrique du missel et à la teneur des décisions.

L'usage de s'agenouiller au chant de ce verset, selon la première interprétation de la rubrique du cérémonial des évêques a été apporté d'Europe au Canada et aux Etats-Unis, comme on le constate par l'usage général aussi bien que par les anciennes éditions des cérémoniaux français, canadiens et américains. C'est Mgr Bourget qui, il y a juste soixante ans, cette année, se basant sur l'une des décisions de la Congrégation des rites, celle du 13 février 1659¹, prescrivit que désormais, dans le diocèse de Montréal, au chant de ce verset *Et incarnatus est*, tous ceux qui sont debout devront s'agenouiller et ceux qui sont assis se contenter de s'incliner. Cette pratique est donc propre au diocèse de Montréal tel qu'il existait en 1857, comprenant alors le territoire actuel des diocèses de Valleyfield et de Joliette.

¹ *Mandements... de Montréal*, vol. III, p. 315. Une faute d'impression écrit 1659 au lieu de 1659. Cette réponse a été donnée pour le diocèse de Naples. Trois autres réponses semblables ont été reçues par le même diocèse des îles Majorques (Espagne).

Comme on le voit, c'est l'usage de ces trois diocèses qui est liturgique, conforme aux rubriques et aux décisions de la Congrégation des rites.

Est-ce à dire qu'un prêtre des autres diocèses a le droit de faire dans son église, un changement sur ce point ? Nullement; quand il s'agit du culte public et de plus d'un usage général dans un diocèse, nul ne peut faire un changement sans consulter l'ordinaire, gardien de la liturgie dans son diocèse. Celui-ci d'ailleurs ne permettra pas des changements isolés mais se décidera ou à maintenir l'usage s'il y trouve quelque bonne raison, ou à le changer dans toutes les églises à la fois, pour raison d'uniformité.

Egalement dans les diocèses de Montréal, Valleyfield et Joliette, on doit partout, où se chante le *Credo*², observer ces rubriques et ces décisions, et le clergé assis, y compris les acolytes³, doit rester assis au chant de ce verset *Et incarnatus est*, tandis que ceux qui sont debout, comme le cérémoniaire⁴, doi-

² Faut-il observer ici que cette prescription de Mgr Bourget atteint, dans les trois diocèses susdits, 1o toutes les églises et chapelles, même celles qui ont été érigées depuis 1857; 2o le clergé de toute nationalité qui doit renoncer aux usages de son lieu d'origine pour adopter ceux du diocèse où il se trouve; 3o les religieux venus d'autres pays où l'usage est différent et qui doivent se conformer dans leurs églises à l'usage du diocèse, et non à celui de la maison mère.

³ L'usage a persisté jusqu'à présent que les acolytes, quoique assis, s'agenouillent au chant de ce verset. Cette pratique doit être détruite dans les diocèses où le reste du clergé reste assis. Il provient ou de l'une des fausses interprétations indiquées plus haut, ou du fait qu'autrefois, en quelques églises, les acolytes demeuraient debout et alors devaient s'agenouiller comme le cérémoniaire. Maintenant que partout, les acolytes sont assis, lorsque le célébrant est assis, ils doivent se contenter de s'incliner. Il en est de même du thuriféraire.

⁴ Le cérémoniaire est ordinairement le seul qui s'agenouille, parce que le seul alors debout. Si quelqu'un était alors en marche, dans le chœur, il devrait également s'agenouiller.

vent s'agenouiller. M.
l'Annonciation (25 m.
que le jour où l'on en
qui sont assis doivent s
célébrant et ses minist

DISTRIBU

Lorsqu'un prêtre disti
célèbre au grand autel,
moins s'incliner vers l'ai

Le prêtre qui distri
tance, doit s'arrêter et
vations. C'est la prat
Mais il ne convient pas
les saintes espèces, il s
lui suffira de faire un
regardant l'hostie élev
vocation " Mon Seigne
indulgence de 7 ans et
buer la communion ap
l'accompagne, pour l'é
dernier s'agenouille pe

SOCI

M. l'abbé JULES ARCHAI
Cunégonde, était membre

⁵ Le célébrant (et ses
ouiller sur le bord du m
Vol. XVI (1894), pag

trois diocèses qui est
 décisions de la Con-
 diocèses a le droit de
 ir ce point ? Nulle-
 t de plus d'un usage
 e un changement sans
 rgie dans son diocèse.
 es changements isolés
 s'il y trouve quelque
 es les églises à la fois,

réal, Valleyfield et Jo-
 Credo², observer ces
 assis, y compris les aco-
 rset *Et incarnatus est*,
 le cérémoniaire⁴, doi-

tion de Mgr Bourget at-
 toutes les églises et cha-
 depuis 1857; 2o le clergé
 usages de son lieu d'ori-
 e trouve; 3o les religieux
 nt et qui doivent se con-
 cèse, et non à celui de la

les acolytes, quoique assis,
 tte pratique doit être dé-
 clergé reste assis. Il pro-
 ns indiquées plus haut, ou
 les acolytes demeuraient
 ime le cérémoniaire. Main-
 is, lorsque le célébrant est
 er. Il en est de même du

le seul qui s'agenouille,
 r'un était alors en marche,
 enouiller.

vent s'agenouiller. Mais le jour où l'on chante la messe de
 l'Annonciation (25 mars ou le jour de la translation), ainsi
 que le jour où l'on en fait la solennité extérieure, tous ceux
 qui sont assis doivent s'agenouiller comme les autres, même le
 célébrant et ses ministres, et l'évêque qu'il célèbre ou non.⁵

DISTRIBUTION DE LA COMMUNION

Lorsqu'un prêtre distribue la communion pendant qu'un autre
 célèbre au grand autel, doit-il s'arrêter et s'agenouiller ou du
 moins s'incliner vers l'autel pendant les élévations ?

Le prêtre qui distribue la communion, dans cette circons-
 tance, doit s'arrêter et se tourner vers l'autel pendant les élé-
 vations. C'est la pratique conseillée par l'*Ami du clergé*.¹
 Mais il ne convient pas qu'ayant en main le ciboire contenant
 les saintes espèces, il s'agenouille, ni qu'il incline la tête. Il
 lui suffira de faire un acte d'adoration debout. Il pourra, en
 regardant l'hostie élevée avec foi, piété et amour, réciter l'in-
 vocation " Mon Seigneur et mon Dieu ", et gagner ainsi une
 indulgence de 7 ans et 7 quarantaines. Il continuera à distri-
 buer la communion après l'élévation du calice. Si un servant
 l'accompagne, pour l'éclairer, à cause de l'heure matinale, ce
 dernier s'agenouille pendant les élévations.

J. S.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, 2 mai 1917.

M. l'abbé JULES ARCHAMBAULT, décédé ce matin, à l'Asile Sainte-
 Cunégonde, était membre de la SOCIÉTÉ D'UNE MESSE.

ADÉLARD HARBOUR, ptre, *chancelier*.

⁵ Le célébrant (et ses ministres, s'il en a), devrait aussi s'age-
 nouiller sur le bord du marchepied, s'il restait à l'autel.

¹ Vol. XVI (1894), page 44.

SOEURS DE MISERICORDE

VETURE ET PROFESSION RELIGIEUSE

LE mercredi, 25 avril, en la fête de saint Joseph, avait lieu à la maison-mère des Soeurs de Miséricorde, rue Dorchester, une cérémonie de vêtiture et de profession religieuse, présidée par Sa Grandeur Mgr Latulippe, évêque d'Haileybury.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Marie-Alice Joncas, dite Soeur Saint-Adolphe, de Cabano, Témiscouata; Marie-Anne Dumaine, dite Soeur Saint-Rémi, de Saint-Guillaume-d'Upton; Marie-Alice Beaudoin, dite Soeur Saint-Louis-de-Gonzague, de Sainte-Brigide-d'Iberville; Yvonne Lavallée, dite Soeur Saint-Anicet, de Montréal; Yvonne Séguin, dite Soeur Saint-Pacifique, de Charlemagne.

Ont prononcé leurs voeux temporaires: Soeur Sainte-Berthe, née Marie-Anne Antoinette Daveluy, de Montréal; Soeur Saint-Régis, née Régina Dufresne, de Winooski, Vt; Soeur Saint-Gilbert, née Ida Godin, de Midland, Ont.; Soeur Jeanne-d'Arc, née Marie-Anne Gosselin, de Val Brillant.

Ont prononcé leurs voeux perpétuels: Soeur Saint-Etienne, née Marie-Ernestine Castonguay, de Saint-Augustin; Soeur Marie-des-Sept-Douleurs, née Marie-Anne Nantais, de Repentigny; Soeur Sainte-Marthe-de-Jésus, née Marie-Jeanne Gosselin, de Val Brillant; Soeur Saint-Armand, née Marie-Louise Poitevin, de Granby.

Le saint sacrifice a été offert par M. l'abbé Jolicoeur, curé du Sault-au-Récollet, et M. l'abbé Dupuis a prononcé le serment de circonstance.